

**L'hon. M. Starr:** Le feriez-vous pour les fins du compte rendu, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** Je ne dis aux honorables députés que c'est la pratique que nous devrions adopter, mais...

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de poursuivre l'énumération de ces cas afin que le dossier soit complet?

**M. l'Orateur:** J'aimerais pouvoir le faire, mais je dois me contenter de citer les données incomplètes fournies à la présidence.

**L'hon. M. Starr:** Ces données s'arrêtent-elles à 1960?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Knowles:** On l'a fait à l'occasion de la loi sur les allocations familiales.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les députés savent que depuis 1867, telle est la situation à la Chambre. S'il y a jamais eu un Orateur désireux de prendre sur lui de modifier des usages en vigueur depuis 100 ans à la Chambre des communes du Canada... (*Exclamations*)

A l'ordre. Une peu d'ordre, je vous prie. S'il y a jamais eu un Orateur désireux de prendre sur lui de modifier des usages de la Chambre des communes qui remontent à 100 ans, ce n'est pas l'Orateur actuel. Je dirai simplement aux députés que la proposition du député de Queens est intéressante et concrète. Il serait peut-être préférable de dispenser la Chambre d'un vote, lorsqu'on sait d'avance quel en sera le résultat, mais il n'appartient pas à la présidence de prendre cette décision ni d'interpréter l'article 9 du Règlement autrement qu'il l'a été depuis des années.

La semaine dernière, on a proposé qu'un comité soit institué pour étudier les modifications qui pourraient être apportées au Règlement de la Chambre. Je dirai aux députés qui en feront éventuellement partie que voici un article que le comité devrait examiner en vue d'éliminer la possibilité d'un vote inscrit quand les résultats en sont connus d'avance. Une situation semblable s'est présentée ce soir. Je remercie le député de Queens de sa proposition. Je le sais, elle sera prise en considération par les futurs membres du comité en question.

Comme il s'agit d'un usage séculaire, je ne crois pas devoir changer le Règlement à minuit, ce soir ou demain, et je dois donc rendre une décision contre le député de Queens.

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Burin-Burgeo. Si [M. l'Orateur.]

j'avais pu voter, je n'aurais pas ajouté à la confusion du vote inscrit.

[*Français*]

**M. Habel:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Athabaska; autrement, j'aurais voté en faveur de la motion.

[*Traduction*]

(Le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, comme il est passé 11 heures et demie, heure à laquelle nous étions convenus de lever la séance, je propose que nous la levions.

**L'hon. M. McIlraith:** Nous étions convenus de lever la séance lorsque nous aurions mené trois bills à bonne fin.

### LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATIONS AUTORISANT DES GARANTIES AUX BANQUES, DES ACCORDS AVEC DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS, ETC.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill C-253, modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et étudié en comité; rapport est fait du bill.)

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, ou à la prochaine séance de la Chambre?

**M. Knowles:** Du consentement de la Chambre, maintenant.

**M. l'Orateur suppléant:** Du consentement de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Winters** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

● (Minuit)

### LA RECHERCHE

SUBVENTIONS À DES CORPORATIONS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du Bill n° C-252, loi visant à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne et apportant à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.